

CALENDRIER DES INSCRIPTIONS	<p style="text-align: center;">du lundi 7 novembre 2022 à 9 heures au vendredi 2 décembre 2022 à 17 heures</p> <p>uniquement par internet sur le site académique www.ac-dijon.fr (rubrique « scolarité études examens » puis « examen » et « DNB »).</p>
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<p>Sont considérés comme candidats isolés à l'examen du DNB dans l'académie de Dijon :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ les élèves ayant échoué à la session de juin 2022 et qui ne sont plus scolarisés en classe de troisième ; ➤ les candidats dégagés de l'obligation scolaire et non scolarisés ; ➤ les candidats qui suivent une instruction dans la famille, en fonction de la réglementation en vigueur, ou au CNED <p>qui résident dans l'un des quatre départements de l'académie : Côte-d'Or, Saône-et-Loire, Nièvre et Yonne.</p>
CAS PARTICULIER DES CANDIDATS CNED	<p>Les élèves inscrits en classe de 3^{ème} au CNED avec le statut d'inscription réglementée (c'est-à-dire les candidats qui suivent leur scolarité de 3^{ème} avec le CNED) doivent s'inscrire avec le code « CNED scolaire » accompagné du département de résidence :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ candidat habitant en Côte d'Or : CNED Dijon scolaire ➤ candidat habitant dans la Nièvre : CNED Nevers scolaire ➤ candidat habitant en Saône et Loire : CNED Macon scolaire ➤ candidat habitant dans l'Yonne : CNED Auxerre scolaire
PROCÉDURE D'INSCRIPTION	<p>Création d'un compte candidat : la création d'un compte candidat est nécessaire pour pouvoir s'inscrire. Dans la partie « créez votre compte » renseignez les informations obligatoires en indiquant une adresse mail valide et unique. Elle servira à vous connecter à votre espace candidat.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Une fois votre compte créé vous recevrez un mail : <u>vous avez 48h pour le valider</u>, sinon le compte sera supprimé. ➤ Une fois votre compte candidat activé vous pouvez vous connecter à votre compte Cyclades : saisissez l'adresse mail et le mot de passe spécifiés lors de la création du compte puis cliquez sur « se connecter ». Vous pouvez alors procéder à votre inscription.
S'INSCRIRE À UN EXAMEN	<p>Pour vous inscrire vous devez renseigner tous les champs obligatoires de chacun des onglets. Quand l'onglet récapitulatif s'affiche, vous devez vérifier les informations saisies puis enregistrer votre inscription en cliquant sur enregistrer. Lorsque votre inscription sera enregistrée vous recevrez automatiquement un mail de confirmation d'inscription.</p> <p>Cliquer sur inscription, m'inscrire puis précisez :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ l'examen « DNB », la session « 2023 », l'académie « Dijon », ➤ la catégorie : « individuel » ou « CNED scolaire » ; l'établissement d'inscription en fonction de votre département de résidence ; ➤ la série : générale, professionnelle ou professionnelle agricole ; ➤ la langue vivante choisie : candidat individuel uniquement ; ➤ mentionner handicap « oui » si vous avez fait une demande d'aménagement d'épreuves auprès de la MDPH.
CONFIRMATIONS D'INSCRIPTION	<p>À la fermeture du serveur (2 décembre 2022), une confirmation d'inscription est envoyée à chaque candidat par voie postale.</p> <p>Dès réception de ce document vous devez :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>vérifier toutes les rubriques</u> ; notamment nom, prénom, date et lieu de naissance et corriger en rouge les erreurs éventuelles, ➤ <u>dater et signer cette confirmation d'inscription</u> (si vous êtes mineur, nécessité de signature des représentants légaux).

<p>ENVOI DES CONFIRMATIONS D'INSCRIPTION AU RECTORAT</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Joindre à la confirmation d'inscription une photocopie d'une pièce d'identité : toute pièce avec photo (carte nationale d'identité, passeport, titre de séjour, carte de bus.....). Ce document vous sera demandé pour le passage des épreuves. ➤ Cas particulier – candidats CNED scolaire : certificat de scolarité du CNED justifiant de cette inscription. <p><u>La confirmation d'inscription datée, signée et accompagnée du ou des pièces mentionnées ci-dessus doit être adressée au : Rectorat de Dijon Division des Examens et Concours 5 (DEC 5), 2 G rue général Delaborde, BP 81921, 21019 Dijon Cédex</u></p> <p style="text-align: center;">pour le vendredi 13 janvier 2023 au plus tard.</p> <p style="color: red;">L'inscription à l'examen n'est effective qu'à réception par le rectorat de votre confirmation d'inscription accompagnée des pièces demandées</p> <p style="color: red;">À défaut de réception de ces documents toute candidature sera annulée</p>
<p>CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP</p>	<p>La demande doit être transmise directement par le candidat au médecin de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) de son département : les documents sont disponibles sur le <u>site Internet de l'académie</u> (rubrique scolarité études examens, examens, informations pratiques puis candidat en situation de handicap dans le menu déroulant).</p> <p>Cette demande doit être adressée avant la date limite de clôture des inscriptions (2 décembre 2022). La notification sera déposée sur l'espace candidat de l'application Cyclades.</p>
<p>OBTENTION DU DIPLÔME</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Candidats CNED scolaire : pour être admis il faut obtenir un nombre total de points égal ou supérieur à 400 sur 800 points. ➤ Candidats individuels : pour être admis il faut obtenir un nombre total de points égal ou supérieur à 200 sur 400 points.
<p>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</p>	<p>La convocation à l'examen est adressée environ trois semaines avant le début des épreuves. En cas de non réception de celle-ci dix jours avant la première épreuve il faut contacter le bureau du DNB.</p> <p>Les candidats recevront également par courrier, après la tenue du jury, à l'adresse indiquée lors de l'inscription, leur relevé de notes et leur diplôme.</p>

LES ÉPREUVES

<p>ÉPREUVES ÉCRITES</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Lundi 26 juin 2023 : français ; mathématiques. ➤ Mardi 27 juin 2023 : histoire-géographie-enseignement moral et civique ; sciences ; langue vivante étrangère (uniquement pour les candidats individuels). <p><u>Rappel</u> : pour l'épreuve de sciences deux disciplines seulement sur les trois (physique-chimie, sciences de la vie et de la terre, technologie) sont retenues. Le choix des deux disciplines retenu est signifié deux mois avant la date de l'examen.</p>
<p>ÉPREUVE ORALE (CANDIDATS CNED SCOLAIRE UNIQUEMENT)</p>	<p>Seuls les candidats CNED scolaires sont concernés par cette épreuve orale.</p> <p>Elle permet au candidat de présenter l'un des objets d'étude qu'il a abordé dans le cadre de l'enseignement d'histoire des arts, ou l'un des projets qu'il a mené au cours des enseignements pratiques interdisciplinaires du cycle 4 ou dans le cadre de l'un des parcours éducatifs (parcours Avenir, parcours citoyen, parcours éducatif de santé, parcours d'éducation artistique et culturelle) qu'il a suivi. Cette épreuve est une soutenance devant un jury.</p>